

A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux au grade d'adjoint technique polyvalent relevant de la catégorie hiérarchique C1.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes cf. fiche de poste annexe

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs à compter du 19/03/2024 pour intégrer la création demandée.

Les effectifs du personnel seront fixés comme suit :

<b>Cadres ou emplois</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Effectifs Budgétaires</b>	<b>Effectifs Pourvus</b>	<b>DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)</b>	<b>FONCTIONS</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIF</b>					
Adjoint administratif principal de première classe	C	1	1	35h00	<b>Secrétaire de mairie</b>
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	28h00	<b>Agent France Services</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>	<b>2</b>		
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>					
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	35h00	<b>Agent polyvalent</b>